

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence en citant le nom de الله Allāh -Dieu-,

الرَّحْمَنُ *Ar-Rahmān –Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l’au-delà–,*

الرَّحِيمُ *Ar-Rahīm –Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants–*
الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

Louanges à Dieu le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

et que soient accordés à notre maître مُحَمَّد Mouhammad, le Messenger de Dieu, davantage d’honneur et d’élévation en degrés ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle.

Khoutbah n°1274

Le vendredi 23 février 2024 correspondant au 13 cha[^]ban 1445 de l’Hégire

La nuit de la mi-Cha[^]ban

Louanges à Dieu, nous Le remercions, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous recherchons Son pardon, nous demandons que Dieu nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Dieu guide, nul ne peut l’égarer, et celui qu’Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu’il n’est de dieu que Dieu, qu’Il est le dieu unique et n’a pas d’associé, qu’Il n’a pas de semblable ni de ressemblant. Quoi que tu imagines en ton esprit, Dieu en est différent et quiconque qualifie Dieu par une signification des humains a commis de la mécréance.

Et je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, مُحَمَّد Mouhammad est Son esclave et Son messenger, Son élu et Son bien-aimé. Dieu l’a envoyé avec la bonne guidée et la religion de vérité, en tant que guide annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d’un châtement, appelant à l’obéissance à Dieu par Sa volonté, il a été tel un flambeau resplendissant. Il a guidé par lui la communauté, Il a dévoilé par lui les obscurités et Il a fait sortir par lui les gens des ténèbres vers la lumière, que Dieu le rétribue pour nous du meilleur de ce qu’Il accorde à l’un de Ses prophètes pour le bien qu’il a prodigué à sa communauté.

Ô Dieu honore et élève davantage en degré notre maître مُحَمَّد Mouhammad ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs et ceux qui les ont suivis correctement jusqu’au Jour du jugement.

Après quoi, esclaves de Dieu, je vous recommande et je me recommande à moi-même de faire preuve de piété à l’égard de Dieu الْعَظِيمِ Al-[^]Adhīm. Craignez donc Dieu, faites preuve de piété à

l'égard de Dieu votre Seigneur, Celui Qui dit dans son Livre honoré, dans la sourate الحَجَّ *Al-Hajj* :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا ارْكَعُوا وَاسْجُدُوا وَاعْبُدُوا رَبَّكُمْ وَافْعَلُوا الْخَيْرَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٧٧﴾ ﴾

(*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou rka'ou wasjoudou wa'boudou Rabbakoum waf'alou l-khayra la'allakoum touflihou*) [22/77] ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, inclinez-vous, prosternerz-vous et adorez votre Seigneur et faites le bien, puissiez-vous réussir.** »

Il a été rapporté de notre maître ^Aliyy, que Dieu l'agrée, que le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

((إِذَا كَانَتْ لَيْلَةُ النَّصْفِ مِنْ شَعْبَانَ فَقُومُوا لَيْلَهَا وَصُومُوا نَهَارَهَا))

(*'idha kanat laylatou n-nisfi min Cha^bana faqoumou laylaha wasoumou naharaha*) [rapporté par *Ibnou Majah* et d'autres] ce qui signifie : « **Lorsque vient la nuit de la mi-Cha^ban, veillez-la [en accomplissant différentes sortes d'adorations] et jeûnez sa journée.** »

Que l'un d'entre nous profite de la nuit de la mi-Cha^ban en accomplissant différents types de bonnes actions et en jeunant la journée qui la suit, en effet il se peut que Dieu l'affranchisse du feu grâce a cela.

Et Dieu تعالى a fait qu'il y ait des moments de l'année privilégiés dans la vie d'un croyant. Celui qui en profite se sera constitué une épargne et celui qui les néglige aura raté un immense bien. Parmi ces moments privilégiés dans l'année, il y a la nuit de *Al-Qadr*, le jour de ^Arafah, et le mois de رمضان *Ramadan*. Il y en a d'autres encore que le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a transmis de la part de Son Seigneur عزَّ وجلَّ. Quelqu'un qui souhaite la récompense dans l'au-delà profitera de ces occasions, il fera tout son possible pour s'y approvisionner, autant que faire se peut. *Ibnou Hibban* a rapporté que le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

((لَا يَتَّبِعُ الْمُؤْمِنُ خَيْرًا حَتَّىٰ يَكُونَ مُنْتَهَاهُ الْجَنَّةُ))

(*la yachba^ou l-mou'minou khayran hatta yakouna mountahahou l-jannah*) ce qui signifie : « **Le croyant ne se lasse pas d'un bien jusqu'à ce qu'il parvienne au Paradis.** »

Un croyant accompli œuvre pour pratiquer le bien partout où cela lui est possible, il est profitable où qu'il se trouve, parce qu'il a la certitude que Dieu تعالى a fait que l'au-delà soit la finalité de toute chose et qu'Il n'a pas fait du bas-monde la finalité de toute chose. Il œuvre donc pour obtenir cette résidence éminente à propos de laquelle Dieu تعالى dit dans la sourate القَصَص *Al-Qasas* :

﴿ تِلْكَ الدَّارُ الْآخِرَةُ نَجْعَلُهَا لِلَّذِينَ لَا يُرِيدُونَ عُلُوًّا فِي الْأَرْضِ وَلَا فَسَادًا وَالْعَاقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴿٨٣﴾ ﴾

(*tilka d-darou l-'akhiratou naj'alouha lil-ladhina la youridouna ^oulouwwan fi l-'ardi wala faqada wal-'aqibatou lil-mouttaqin*) [28/83] ce qui signifie : « **Voici la demeure de l'au-delà que Nous destinons à ceux qui ne recherche pas la supériorité ni la corruption sur terre, et la fin heureuse sera accordée à ceux qui font preuve de piété.** »

Il convient à celui qui est censé de profiter de l'occasion de sa vie pour faire ce qu'a indiqué celui qui a enseigné le bien aux gens, le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Et il a été rapporté de lui l'incitation à profiter de la nuit de la mi-Cha^ban et du jeûne de cette journée.

Ainsi *Ibnou Majah* a rapporté dans ses *Sounan*, ainsi que d'autres, d'après *Abou Mouça Al-Ach'ariyy*, que Dieu l'agrée, d'après le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qu'il a dit :

((إِنَّ اللَّهَ لَيَطَّلِعُ فِي لَيْلَةِ النِّصْفِ مِنْ شَعْبَانَ فَيَغْفِرُ لَجَمِيعِ خَلْقِهِ إِلَّا لِمُشْرِكٍ أَوْ مُشَاهِنٍ))

(*'inna l-Laha layattali'ou fi laylati n-nisfi min cha^bana fayaghfirou lijami^i khalqihî 'il-la limouchrikin 'aw mouchahin*) ce qui signifie : « **Dieu fait que, la nuit de la mi-Cha^ban, Il pardonne à toutes Ses créatures hormis aux associateurs ou aux gens haineux.** » Et quelqu'un de haineux, c'est celui qui garde, entre lui et son frère musulman, une animosité relative au bas-monde. Il convient donc que le musulman ne rate pas cette occasion pour obtenir des récompenses et le pardon de la part de Dieu et profite en jeûnant et en veillant la nuit en prières surérogatoires, et non pas en suivant les désirs et le sommeil.

Compte tenu de ce qui précède, il est à savoir que ce que les musulmans ont pratiqué depuis très longtemps, le fait de se réunir la nuit de la mi-Cha^ban pour la veiller en accomplissant les actes d'adoration et de bien qu'ils ont la possibilité de faire, c'est quelque chose de bien qui ne contredit en rien la Loi révélée.

Mais des gens ont pris l'habitude dans certains pays de se réunir lors de la nuit de la mi-Cha^ban pour réciter une invocation que l'on rapporte du Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, ou de l'un de ses compagnons, ou de l'un des successeurs, sans que cela soit rapporté avec une chaîne de transmission authentique d'aucun d'entre eux tout comme *Al-Bayhaqiyy* l'a montré dans son livre *Al-Qadar*. Il s'agit de leur parole :

اللهم إِنْ كُنْتَ كَتَبْتَنِي عِنْدَكَ فِي أَمِّ الْكِتَابِ مَحْرُومًا أَوْ مَطْرُودًا أَوْ مُقْتَرًا عَلَيَّ فِي الرِّزْقِ فَاْمُحْ
اللهم بِفَضْلِكَ شَفَاؤَتِي وَحِرْمَانِي وَطَرْدِي وَإِقْتَارَ رِزْقِي ...

(*Allahoumma 'in kounta katabtani ^indaka fi 'oummi l-kitabi mahrouman 'aw matroudan 'aw mouqattaran ^alayya fi r-rizqi famhou l-Lahoumma bifadlika chaqawati wahirmanî watardi wa'iq tara rizqi...*)

Cette parole n'a pas été confirmée du *salaf* et quiconque lui donne son sens apparent et croit que la volonté de Dieu changerait a démenti la religion, il réfute ainsi la Loi et a contredit la parole de Dieu dans sourate *Qaf* :

(مَا يُبَدِّلُ الْقَوْلَ لَدَيَّ)

(*ma youbaddilou l-qawlou ladayya*) [50/29] qui signifie : « **Ce que Je veux aura lieu, il n'y aura pas de changement.** » Il a également démenti ce que *Mousslim* a rapporté du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ d'après son Seigneur تبارك وتعالى qu'Il a dit :

((يَا مُحَمَّدُ إِنِّي إِذَا قَضَيْتُ قَضَاءً فَإِنَّهُ لَا يُرَدُّ))

(*ya Mouhammadou 'inni 'idha qadaytou qada'an fa'innahou la youradd*) ce qui signifie : « **Ô مُحَمَّدُ Mouhammad si J'ai prédestiné une chose, elle ne sera pas changée.** »

Et si la volonté de Dieu avait dû changer pour quelqu'un, elle aurait changé pour le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. En effet, il a été rapporté par *Ibnou Abi Hatim* que le Messager de Dieu صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

((سَأَلْتُ رَبِّي أَرْبَعًا فَأَعْطَانِي ثَلَاثًا وَمَنْعَنِي وَاحِدَةً سَأَلْتُهُ أَنْ لَا يُكْفِرَ أُمَّتِي جُمْلَةً فَأَعْطَانِيهَا، وَسَأَلْتُهُ أَنْ لَا يُهْلِكَهُمْ بِمَا أَهْلَكَ بِهِ الْأُمَّمَ قَبْلَهُمْ فَأَعْطَانِيهَا، وَسَأَلْتُهُ أَنْ لَا يُظْهَرَ عَلَيْهِمْ عَدُوًّا مِنْ غَيْرِهِمْ فَيَسْتَأْصِلَهُمْ فَأَعْطَانِيهَا، وَسَأَلْتُهُ أَنْ لَا يَجْعَلَ بَأْسَهُمْ بَيْنَهُمْ فَمَنْعَنِيهَا))

(sa'altou Rabbi arba^an fa'a^tani thalathan wamana^ani wahidah, sa'altouhou 'an la youkaffira 'oummati joumlatan fa'a^taniha wasa'altouhou 'an la youhlikahoum bima 'ahlaka bihi l-'oumama qablahoum fa'a^taniha wasa'altouhou 'an la youdh-hira ^alayhim ^adouwwan min ghayrihim fayasta'silahoum fa'a^taniha wasa'altouhou 'an la yai^ala ba'sahoum baynahoum famana^aniha) ce qui signifie : « **J'ai demandé à mon Seigneur quatre choses : Il m'en a accordées trois et ne m'en a pas accordée une. Je Lui ai demandé qu'Il ne rende pas mécréante ma communauté dans sa totalité. Il me l'a accordé. Je Lui ai demandé qu'Il ne l'anéantisse pas par ce par quoi Il a anéanti les communautés avant elle. Il me l'a accordé. Je Lui ai demandé de faire qu'il n'y ait pas un ennemi du dehors qui les extermine. Il me l'a accordé. Et je Lui ai demandé qu'Il fasse qu'il n'y ait pas de conflits entre eux mais Il ne me l'a pas accordé.** »

Quant à celui qui récite cette invocation en voulant dire par-là : « Ô Dieu si Tu as fait que j'aie pendant une période de ma vie un mauvais comportement ou que je sois pauvre pendant un certain temps, alors change mon état en un état meilleur ou enrichis-moi par Ta grâce », il n'y a pas de nuisances pour lui en cela, mais il est préférable d'en délaisser les termes à notre époque étant donné que beaucoup de gens pourraient les comprendre autrement.

Et si quelqu'un demande quelle est la signification de la parole de Dieu عَزَّ وَجَلَّ dans la sourate الرَّعْدِ Ar-Ra^d :

(يَمْحُوا اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُنْبِتُ وَعِنْدَهُ أُمُّ الْكِتَابِ ۝ ٣٩)

[13/36] (yamhou l-Lahou ma yacha'ou wayouthbitou wa^indahou 'oummou l-kitab) ; et la parole de Dieu dans la sourate غَافِرٍ Ghafir :

(أَدْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ ۝)

[40/60] ('oud^ouni 'astajib lakoum) ; et la parole de Dieu dans la sourate الرَّحْمَنِ Ar-Rahman :

(كُلَّ يَوْمٍ هُوَ فِي شَأْنٍ ۝ ٢٩)

[55/29] (koullou yawmin houwa fi cha'n)

La réponse à faire est la suivante : la signification du premier verset, c'est que Dieu abroge ce qu'Il veut comme jugement du قرآن Qour'an, et Il confirme ce qu'Il veut du قرآن Qour'an et ne l'abroge donc pas, par une révélation de Sa part تعالى, tout comme l'a dit l'Imam Ach-Chafi'iyy, que Dieu l'agrée.

Quant au deuxième verset, Al-Matouridiyy dans Ta'wilatou 'ahli s-Sounnah a expliqué le terme (أَدْعُونِي) « oud^ouniyy » par l'adoration ; le sens du verset étant par conséquent : « Adorez-moi, Je vous récompenserai. »

Quant au dernier verset, As-Souyoutiyy a rapporté dans Ad-Dourrou l-Manthour, concernant son exégèse, d'après Abou Darda' qu'il a dit : « Dieu pardonne un péché, Il délivre d'un tourment, Il élève des gens et Il en rabaisse d'autres. » C'est-à-dire que la variation et le changement concernent les états des esclaves et non pas la volonté de Dieu.

Il est bon de le savoir parce que c'est une information très précieuse.

Voilà mes propos, et je demande pardon à Dieu.

Second Discours :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات

*Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.